

Cour des comptes et secteur funéraire : la protection des familles est insuffisante !

Dans son rapport 2019, la Cour des comptes a "épinglé" notamment le secteur funéraire, après une enquête menée l'an dernier sur le service extérieur des pompes funèbres et des crématoriums, pour "apprécier", du point de vue des familles, les conséquences de la loi Sueur de 1993.



Or, seul le secteur public pouvait être inspecté, s'agissant de l'utilisation des finances publiques. Dommage que le même type de rapport ne soit pas réalisé pour le "marché funéraire privé" (groupes et opérateurs funéraires, assurances, banques, etc.). Question de crédibilité.

"Insuffisamment contrôlé, le secteur funéraire se caractérise par sa concentration, la hausse des prix (deux fois le taux d'inflation) et son manque de transparence."

La Fédération Française de Crémation (FFC), acteur du secteur funéraire, citoyen, bénévole... et désintéressé, qui a un rôle de conseil et de protection des familles, partage largement cette analyse.

Beaucoup d'améliorations sont à apporter dans le domaine du funéraire :

- Pour l'information du public et la protection des familles (mission de service public) ;
- Pour que l'État renforce la législation et la réglementation : régulation de l'implantation des nouveaux crématoriums, révision de l'arrêté du 23 août 2010 concernant les modèles de devis, nouvelle clarification des contrats obsèques quant à leur contenu et à la mise en place effective (et transparente) du fichier national prévu dans la loi de 2008 ;
- Pour que les collectivités territoriales renforcent la formation de leurs personnels chargés du secteur funéraire, le contrôle effectif et le suivi des contrats de délégation, notamment sur les redevances, la fiabilité des prix et la bonne exécution desdits contrats ;



Frédérique Plaisant.

- Pour contenir la hausse des prix dans la limite du taux d'inflation.

La FFC est prête à prendre toute sa place, aussi bien au niveau national (Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF) dont elle est membre, auprès du législateur), qu'au niveau local, grâce à son maillage du territoire par ses 110 Associations affiliées, comme force de propositions, pour faire progresser les nombreux chantiers à mener, afin de répondre aux attentes précitées, ce qui doit impliquer tous les acteurs du funéraire, qu'ils soient publics ou privés.

Le secteur funéraire ne peut se réduire à être seulement un marché. C'est d'abord un service public, au centre duquel il faut (re)placer l'être humain et où doivent prévaloir décence, dignité, respect (du défunt et de sa famille) et humanité.

Ne faudrait-il pas revenir à des fondamentaux primaires : et si la mort entrainait dans les pouvoirs régaliens de l'État ?

Frédérique Plaisant
Présidente de la FFC
Membre du CNOF

La FFC est prête à prendre toute sa place, aussi bien au niveau national [...], qu'au niveau local [...], comme force de propositions, pour faire progresser les nombreux chantiers à mener...